



Ville d'Esch-sur-Alzette

Esch-sur-Alzette, le 13 septembre 2019

Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Concerne :

Ordre du jour du Conseil Communal du 27 septembre 2019 – Acte de Remembrement Urbain Nonnewisen

Par la présente, je vous sou mets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

Acte de Remembrement Urbain Nonnewisen

Remembrement urbain aux Nonnewisen réalisé dans l'interêt de la mise en oeuvre des projets d'aménagements particuliers dénommés « Nonnewisen 2B » et « Nonnewisen 2C » portant sur un ensemble de parcelles sis sur le territoire de la Ville d'Esch-sur-Alzette. Le parcellaire, formant l'apport de la masse à remembrer est inscrit au cadastre de la Commune d'Esch-sur-Alzette, dans la section -A-d'Esch-Nord, aux lieux-dits « Rue Rosalind Franklin », « Rue Guillaume Capus », « In den Nonnenwiesen », « Rue Albert Einstein », « Bei Lankels » et « Place Adeline Pellegrino ». Le présent acte est fait dans un but d'utilité publique, à avoir l'urbanisation des terrains et la construction de logement à coût modéré par la Ville d'Esch-sur-Alzette et le Fonds du Logement.

Veuillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.


Janine Bisdorff
Chef de Division